RESSOURCE 1 L'offre et l'acceptation

L'offre de vente est un acte unilatéral émanant du vendeur. L'offrant doit proposer un bien déterminé, à un prix déterminé. L'acceptation est l'acte par lequel le futur acquéreur manifeste sa volonté pure et simple de contracter, aux conditions déterminées dans l'offre. S'il propose de contracter à d'autres conditions, il émet une contre-offre. Si cette contre-offre est acceptée, la relation contractuelle est nouée.

© Delagrave, 2018.



RESSOURCE 2 La liberté contractuelle

La formation du contrat repose sur le **principe de la liberté contractuelle**. En vertu de ce principe, chacun est libre :

- de choisir son cocontractant ;
- de conclure ou non le contrat ;
- d'en définir le contenu sous réserve du respect de l'ordre public (article 6 du Code civil) et des lois qui s'imposent directement aux contractants.

Toutefois, des limites apportées à la liberté contractuelle existent :

- le choix du cocontractant peut être limité (ex. : dans le cadre de la vente d'un appartement, le locataire bénéficie d'une priorité);
- la loi peut imposer la souscription d'un contrat (ex. : contrat d'assurance automobile);
- le contenu du contrat peut être imposé par le cocontractant (ex. : le contenu du contrat d'abonnement de téléphonie mobile est imposé au consommateur par le fournisseur).

© Delagrave, 2018.

ESSOURCE 3 La classification des contrats

La classification permet une qualification du contrat et ainsi de savoir le régime qui s'y applique. Ces classifications peuvent se combiner voire s'additionner. Par exemple, un contrat de transport (SNCF) est à la fois un contrat synal-lagmatique, d'adhésion, consensuel et à exécution instantanée.

Nom du contrat	Obligations	Exemples
Contrat synallagmatique	Chaque partie a des obligations envers son cocontractant.	Contrat de vente
Contrat unilatéral	Ou Une seule partie s'engage.	Contrat de don
Contrat de gré à gré .	Les stipulations sont librement négociées entre les parties.	Contrat de vente (ex. : une voiture d'occasion)
Contrat d'adhésion	ou Les conditions générales, soustraites à la négociation, sont déterminées à l'avance par l'une des parties.	Contrat de transport
Contrat consensuel	Seule la rencontre des volontés suffit à former le contrat. Ce type de contrat est le plus répandu.	Contrat de vente Contrat de location
Contrat solennel	Ou Il nécessite un écrit (très peu de contrats sont concernés).	Contrat de mariage
Contrat réel	La formation du contrat nécessite la remise de la chose, objet du contrat. Ce type de contrat est limité.	Contrat de gage Contrat de dépôt
Contrat à exécution instantanée	Les obligations peuvent s'exécuter en une prestation unique.	Contrat de vente
Contrat à exécution successive	Les obligations d'au moins une partie s'exécutent en plusieurs prestations échelonnées dans le temps.	Contrat de location Contrat de travail

© Delagrave, 2018.